

À SAVOIR

- le carnet de Chèques-Vacances est composé de 5 chèques de 20 €, soit un total de 100 €.
- la demande de Chèques-Vacances est limitée à un carnet par salarié et par an.
- l'activité Chèques-vacances est servie jusqu'à épuisement du budget.

Où utiliser vos Chèques-Vacances ?

Pour préparer vos vacances, week-ends, loisirs, sorties et découvrir les 170 000 adresses qui acceptent les Chèques-Vacances, rendez-vous sur :

www.guide.ancv.com

ou à partir de téléphone portable :

cheque-vacances.mobi

Repérez facilement les professionnels qui acceptent les Chèques-Vacances grâce à l'autocollant déposé sur leur devanture.



IMPORTANT

- ✓ Vous ne pouvez pas utiliser les Chèques-Vacances pour acheter des biens de consommation tels que les produits alimentaires, vêtements, essence ...
- ✓ Vous devez obligatoirement renseigner vos nom et adresse sur les Chèques-Vacances (nom du titulaire / adresse du titulaire)
- ✓ Dès leur réception, les Chèques-Vacances sont sous votre entière responsabilité. En cas de vol ou de perte, il ne peut être formé opposition à leur utilisation.
- ✓ Les Chèques-Vacances sont valables 2 ans en plus de leur année d'émission.
- ✓ A l'issue de leur période de validité, si vous n'avez pas utilisé tous vos Chèques-Vacances, vous pouvez demander leur échange. Cet échange est possible durant les 3 mois qui suivent la fin de validité, directement auprès de l'ANCV www.ancv.com (une somme forfaitaire de 10€ sera retenue).

CHÈQUES-VACANCES 2017



Dossier à adresser au :
CCE Manpower
Chèques-Vacances 2017
112 bis rue Cardinet
75017 PARIS

Lisez attentivement ce document avant tout envoi.

Pour toute information, reportez-vous au Guide 2017 ou sur notre site www.ccemanpower.com

